

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Inventaires réalisés

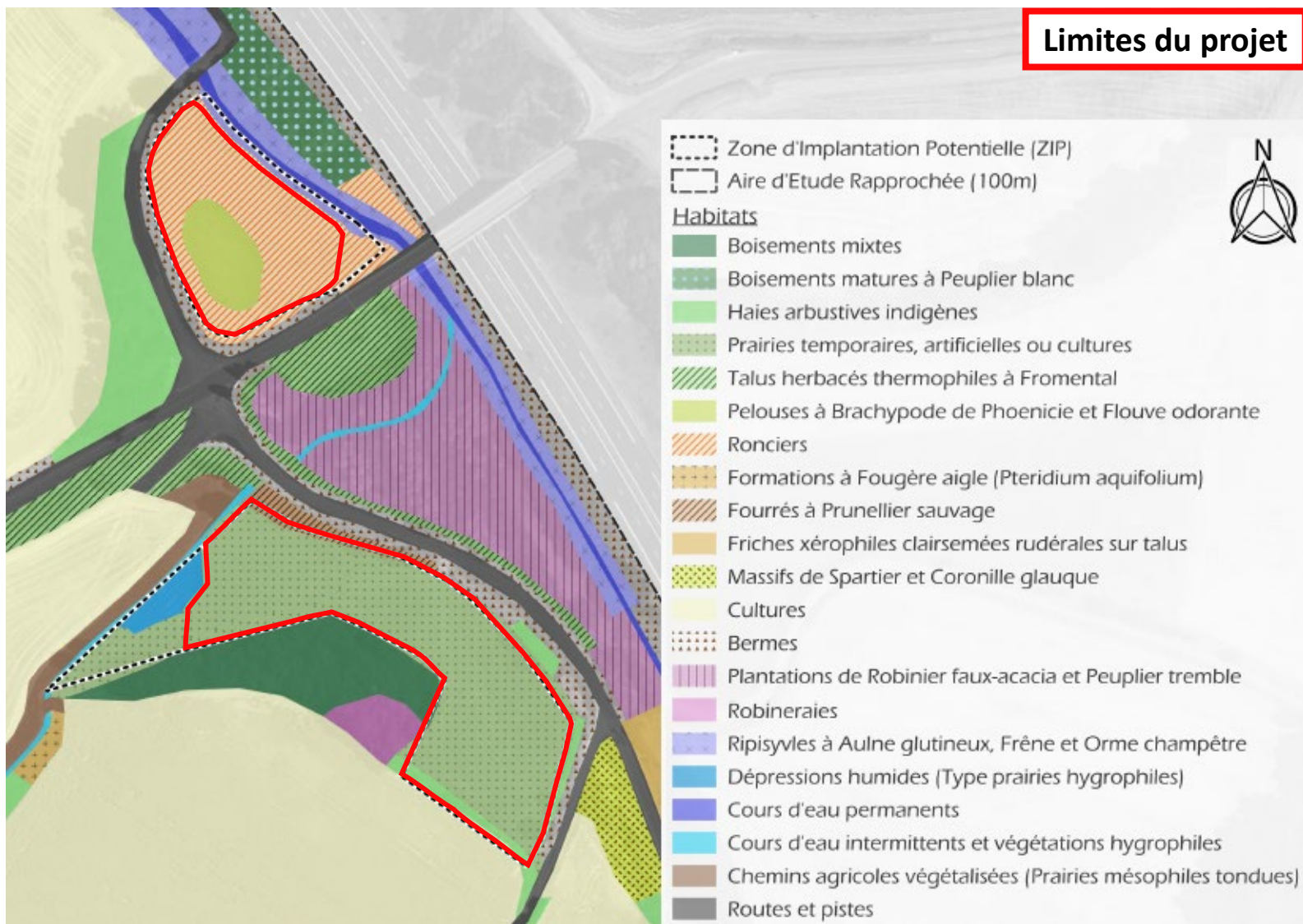
Un bureau d'études naturalistes indépendant a réalisé **13 passages d'inventaires écologiques sur le site du projet en 2024**, afin d'inventorier les habitats et les espèces présents sur site, et d'en déterminer les enjeux écologiques.

Les résultats de ces inventaires écologiques, qui ont été réalisés sur un cycle biologique complet, sont présentés dans les diapositives suivantes.

Les dates des 13 passages réalisés sur site sont les suivantes :

- 01/02/24
- 26/03/24
- 22/04/24
- 23/04/24
- 22/05/24
- 28/05/24
- 13/06/24
- 14/06/24
- 15/07/24
- 16/07/24
- 30/07/24
- 24/09/24
- 25/09/24

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Habitats naturels



- Le projet, d'une superficie de 1,04 ha, s'implante **en intégralité au sein d'habitats qui présentent un enjeu écologique négligeable à faible**. Il s'agit de :
 - *Ronciers*
 - *Pelouses à Brachypode de Phoenicie et Flouve odorante*
 - *Prairies temporaires, artificielles ou cultures*
 - *Haies arbustives indigènes*
 - *Fourrés à Prunellier sauvage*
- Comme évoqué en diapositive 12, les habitats « *Ripisylves à Aulne glutineux, Frêne et Orme champêtre* », **d'enjeu écologique fort d'un point de vue faunistique et habitat**, et « *Dépressions humides (types prairies hygrophiles)* », **d'enjeu écologique modéré d'un point de vue faunistique et habitat**, présents respectivement sur l'îlot Nord et Sud de la ZIP, **ont été intégralement évités** par les emprises du projet (Cf. mesure environnementale M1).

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Flore

Flore patrimoniale :

- Aucune espèce floristique patrimoniale n'a été observée au sein de la ZIP ou à proximité.
- La flore de la ZIP est assez ordinaire, les deux îlots concernés correspondent à d'anciens terrains délaissés lors de l'aménagement de l'autoroute A66. L'îlot Nord est resté inoccupé depuis, tandis que l'îlot Sud est actuellement entretenu en prairie de fauche.

Espèces exotiques envahissantes (EEE) :

- Aucune espèce d'EEE n'a été observée au sein des emprises du projet ou à proximité.
- Dans le cadre du projet, l'engagement est pris de traiter efficacement les foyers d'EEE potentiellement présents au sein des emprises, que ce soit en phase chantier ou en phase exploitation (Cf. mesure environnementale M10).

Annexe complémentaire 2 – Données écologiques / Zones humides

Limites du projet

- Quatre zones humides selon le critère végétation ont été inventoriées au sein de la ZIP ou à proximité, à savoir « *Ripisylves à Aulne glutineux, Frêne et Orme champêtre* », « *Dépressions humides (Type prairies hygrophiles)* », « *Boisements matures à Peuplier blanc* » et « *Cours d'eau intermittents et végétations hygrophiles* », **mais seront intégralement évités par les emprises du projet** (Cf. mesure environnementale M1).
- En parallèle, 5 sondages pédologiques à la tarière manuelle ont été réalisés au sein du site. Trois de ces derniers s'étant révélés positifs, deux zones humides selon le critère pédologique sont présentes au sein des emprises du projet.
- Toutefois, comme expliqué en diapositive 11, le projet n'imperméabilisera que très peu le sol au vu de ses caractéristiques techniques, seul le poste électrique, d'une superficie inférieure à 20 m², imperméabilisant le sol par ses fondations en béton.
- De plus, différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution des sols et des eaux, que ce soit sur site ou dans le réseau hydrographique proche (Cf. mesure environnementale M8), mesure primordiale pour préserver la qualité des eaux et des zones humides.

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'Etude Rapprochée (100m)

Zones humides

Zone humide

Sondages pédologiques

⊕ Humide

⊕ Non-humide



Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Avifaune

Limites du projet

- Au cours des différentes prospections, 9 espèces avifaunistiques patrimoniales ont été observées au sein de la ZIP ou à proximité, et sont listées ci-dessous.
- Parmi celles-ci, 6 espèces patrimoniales ont été contactées au sein des emprises du projet :
 - La Bouscarle de Cetti
 - Le Chardonneret élégant
 - La Fauvette grisette
 - La Linotte mélodieuse
 - Le Serin cini
 - Le Verdier d'Europe

 Zone d'Implantation du Projet (ZIP)
 Aire d'Etude Rapprochée - 100 m

Observations

- Alouette des champs
- Bouscarle de Cetti
- ◆ Chardonneret élégant
- ▲ Faucon crécerelle
- ▼ Fauvette grisette
- ✚ Gobemouche gris
- ★ Linotte mélodieuse
- ▲ Serin cini
- Verdier d'Europe

La couleur correspond à l'enjeu régional de conservation

 Faible, Modéré, Fort, Très fort

Habitats

-  Alouette des champs
-  Bouscarle de Cetti
-  Milieux arborés : Faucon crécerelle, Gobemouche gris et cortège des milieux semi-ouverts en lisières
-  Milieux herbacés, favorable à l'alimentation du Faucon crécerelle et des espèces de milieux semi-ouverts
-  Milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant, Fauvette grisette, Linotte mélodieuse, Serin cini, Verdier d'Europe
-  Milieux susceptibles d'être utilisés par le cortège des milieux arborés, mais présentant une fonctionnalité moindre



Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Avifaune

- La Bouscarle de Cetti a été essentiellement contactée au sein des boisements bordant la rivière la Hyse, situés en limite Nord-Est de l'îlot Nord de la ZIP, cette espèce étant notamment liée aux zones humides. La Bouscarle de Cetti pourrait nicher au niveau des ripisylves, qui sont strictement situées en dehors des emprises du projet et ainsi pleinement conservées (Cf. mesure environnementale M1), la centrale ne présentera donc pas d'incidences particulières sur cette espèce.
- Le Gobemouche gris et le Faucon crécerelle, espèces des milieux arborés, ont été observés en limite Sud de l'îlot Sud de la ZIP. Cependant, le projet n'impactant aucun milieu arboré, il ne présentera pas d'incidences notables sur ces espèces. De plus, le maintien de milieux ouverts au sein des emprises du projet (Cf. mesures environnementales M9 et M11) demeurera favorable à l'alimentation des rapaces tel le Faucon crécerelle.
- Concernant les espèces appartenant au cortège des milieux semi-ouverts et contactées au sein des emprises du projet, à savoir le Chardonneret élégant, la Fauvette grisette, la Linotte mélodieuse, le Serin cini et le Verdier d'Europe, les deux îlots de la ZIP leur sont notés comme favorables. Toutefois, le maintien de milieux ouverts au sein des emprises du projet (Cf. mesures environnementales M9 et M11), couplé à la conservation de boisements à proximité immédiate du site, représentera une diversité d'habitats favorable à ce cortège. En effet, à l'échelle de la ZIP, les prairies herbacées présentes au sein de la centrale (sur 1,04 ha) permettront à ces espèces de chasser, tandis que les boisements évités aux alentours leur permettront de nicher.
- En ce qui concerne l'Alouette des champs, espèce des milieux ouverts observée en dehors des emprises du projet, les surfaces agricoles présentes autour de la ZIP lui sont notées comme favorables. Bien que le projet ne présente pas d'incidences sur cette espèce, le maintien de milieux ouverts au sein des emprises de la centrale (Cf. mesures environnementales M9 et M11) pourra potentiellement s'avérer favorable à l'Alouette des champs.
- Par ailleurs, aucune observation de l'avifaune nocturne n'a été relevée lors des inventaires dédiés. De plus, le site ne présente pas d'intérêt particulier pour l'avifaune migratrice, au regard de l'absence d'observation notable lors des inventaires spécifiques. A noter que le calendrier écologique de chantier (Cf. mesure environnementale M3), permettra de limiter le dérangement en phase chantier des espèces potentiellement nicheuses dans les environs. De plus, aucun dérangement ne sera induit sur celles-ci en phase exploitation du projet.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Chiroptères

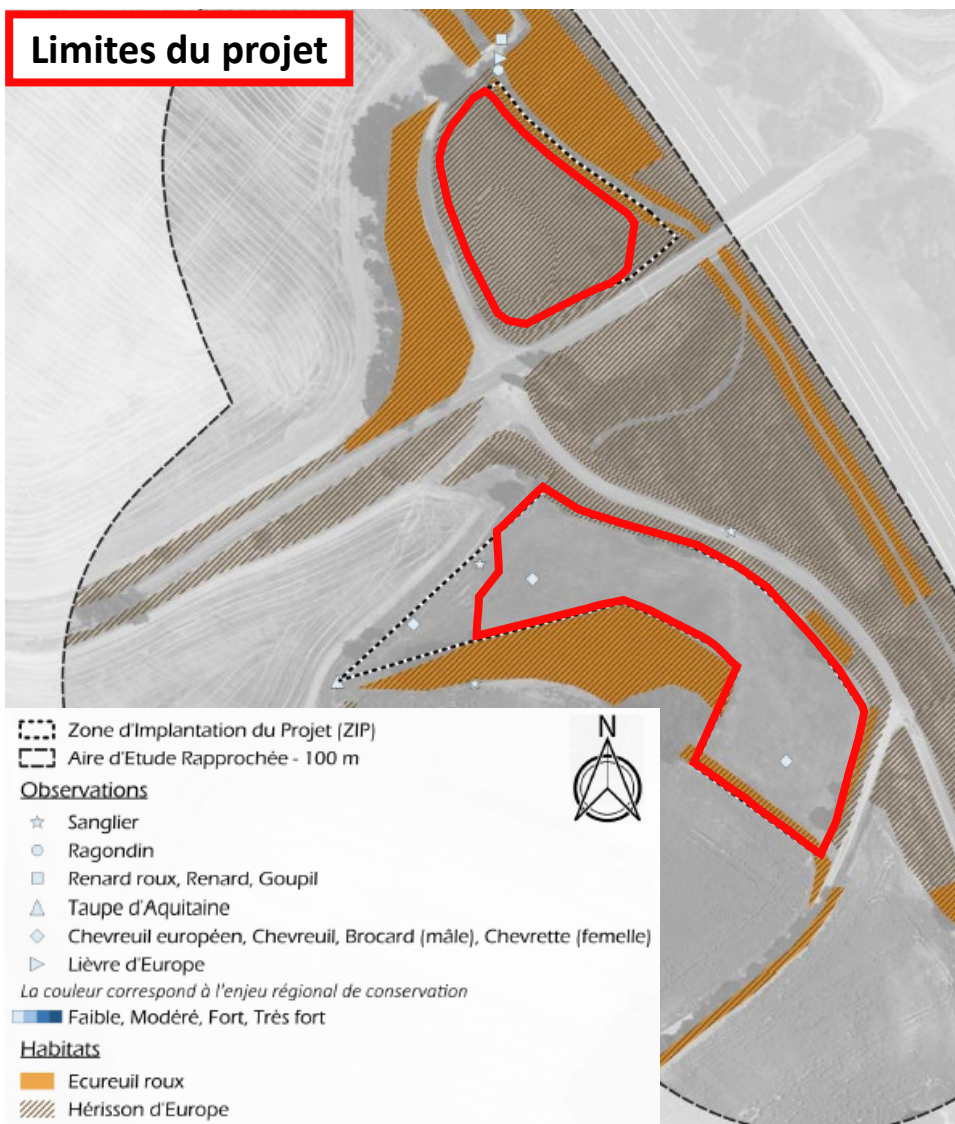


- Aucun gîte arboricole potentiel favorable aux chiroptères n'a été recensé au sein des emprises du projet ou de la ZIP. Plusieurs gîtes potentiels ont été recensés à proximité, mais ne seront aucunement concernés par les emprises du projet.
- Pour ce qui est de la fonctionnalité de transit à l'échelle locale, la rivière la Hyse, située à l'Est du projet et le boisement au Sud des emprises, constituent les axes de déplacement des chiroptères. Ces éléments étant intégralement évités par le projet, celui-ci n'aura aucune incidence sur le transit local des chiroptères. Ce dernier reste cependant perturbé par le réseau routier local, matérialisé par l'A66 et la D43.
- Ainsi, la fonctionnalité des emprises du projet concerne exclusivement l'activité de chasse des chiroptères. Le maintien de secteurs ouverts au sein de la centrale, via le réensemencement des secteurs remaniés avec des herbacées locales et leur entretien par fauche mécanique tardive en phase exploitation (Cf. mesures environnementales M9 et M11), permettra de conserver une diversité d'habitats. Celle-ci, notamment via la préservation des effets de lisières, favorables aux chiroptères, conduira au maintien des potentialités de chasse sur site pour ce cortège.



Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Mammifères

Limites du projet



- Une espèce de mammifères hors chiroptères a été contactée au sein des emprises du projet, sur l'îlot Sud de la ZIP, à savoir le Chevreuil européen. Cinq autres espèces, le Sanglier, le Ragondin, le Renard roux, la Taupe d'Aquitaine et le Lièvre d'Europe, ont été observées en dehors des emprises du projet, sur ou à proximité de la ZIP. Ces 6 espèces sont communes et ubiquistes.
- Deux espèces patrimoniales n'ont pas été observées lors des nombreux passages sur site, mais restent potentielles au sein de la ZIP, il s'agit du Hérisson d'Europe et de l'Écureuil roux. L'îlot Nord de la ZIP est noté comme potentiellement favorable au Hérisson d'Europe, essentiellement pour son alimentation. La haie éparse, présente en limite Sud de l'îlot Sud, est quant à elle notée comme potentiellement favorable à ces deux espèces.
- Toutefois, il convient de rappeler que la surélévation de la clôture de 15 cm par rapport au sol entourant la centrale et le réensemencement des secteurs remaniés avec des herbacées locales (Cf. mesures environnementales M5 et M9) permettront de maintenir l'accès et l'attractivité du site pour la chasse de ce cortège. La conservation des secteurs arbustifs et arborés présents autour des emprises, et notamment la ripisylve de la Hyse (Cf. mesure environnementale M1), permet de plus de maintenir les effets de lisières, particulièrement favorables à l'alimentation des mammifères.
- Ainsi, la zone d'implantation du projet présente globalement un intérêt assez limité pour les mammifères hors chiroptères, les milieux les plus favorables étant localisés en dehors des emprises, matérialisés par la rivière la Hyse, sa ripisylve et les autres boisements aux alentours. Enfin, via les différentes mesures environnementales qui seront mises en œuvre, le projet n'aura que peu d'incidences sur ce cortège.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Entomofaune

Limites du projet

- Au cours des différents inventaires, cinq espèces patrimoniales de l'entomofaune ont été observées, toutes en dehors des emprises du projet, à savoir l'Agrion de Mercure, la Cordulie à corps fin, le Grand Capricorne, le Grillon des marais et le Petit Mars changeant. Ces espèces occupent les milieux humides ou les boisements alentours, strictement évités par les emprises du projet (Cf. mesure environnementale M1).

- En effet, l'évitement des secteurs humides présents localement permet de conserver l'ensemble des habitats notés comme favorables pour le Grillon des Marais, l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin, tandis que l'évitement des secteurs boisés autour des emprises conduit au maintien de la totalité des habitats du Grand Capricorne et du Petit Mars changeant.

Zone d'Implantation du Projet (ZIP)

Aire d'Etude Rapprochée - 100 m

Observations

- ▲ Agrion de Mercure
- Cordulie à corps fin
- Grand Capricorne
- ◆ Grillon des marais
- ▶ Petit Mars changeant

La couleur correspond à l'enjeu régional de conservation

Faible, Modéré, Fort, Très fort

Habitats

- Petit Mars changeant
- Agrion de Mercure et Grillon des marais (habitat potentiel de reproduction pour la Cordulie à corps fin)
- Grand Capricorne : boisement potentiellement favorable
- Grand Capricorne : vieux chêne habité par l'espèce
- Grillon des marais, Agrion de Mercure (habitat potentiel)
- Grillon des marais

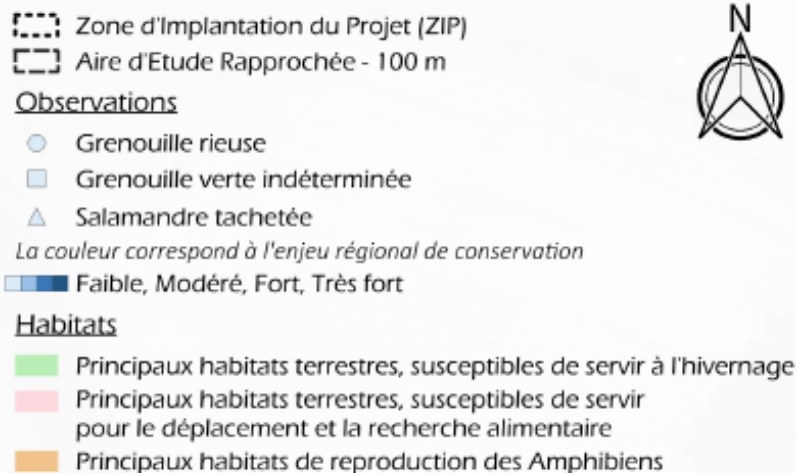


- Bien que l'intérêt de la zone d'étude soit limité pour les insectes patrimoniaux, elle reste favorable à l'accueil d'une diversité d'insectes communs, sans pour autant représenter des secteurs particulièrement intéressants pour ce cortège.
- Par ailleurs, le maintien de secteurs ouverts au sein de la centrale via le réensemencement des secteurs remaniés avec des herbacées locales et leur entretien par fauche mécanique tardive en phase exploitation, couplé au calendrier écologique de chantier (Cf. mesures environnementales M3, M9 et M11), permettra d'éviter la destruction d'individus et de conserver les potentialités d'accueil du site pour ce cortège.
- A noter que différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution dans le réseau hydrographique local (Cf. mesure environnementale M8), mesure primordiale notamment pour les odonates, qui sont particulièrement sensibles à ce risque.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Amphibiens

Limites du projet

- Trois espèces d'amphibiens, à savoir la Grenouille rieuse, la Grenouille verte (indéterminée) et la Salamandre tachetée, ont été observées à proximité de la zone d'étude, strictement en dehors des emprises du projet.
- L'évitement de l'habitat « *Dépressions humides* » situé à l'Ouest de l'îlot Sud (Cf. mesure environnementale M1) et du réseau hydrographique, permet de conserver les secteurs de reproduction des amphibiens à l'échelle locale. De plus, au regard de l'absence de milieux boisés, la surface clôturée ne présente pas d'intérêt pour l'hivernage des amphibiens. Ainsi, seul un intérêt potentiel pour l'alimentation des amphibiens est noté pour l'îlot Nord du projet, l'îlot Sud ne présentant lui pas d'intérêt pour ce cortège.
- A l'échelle locale, la rivière la Hyse, ses affluents, ainsi que les milieux arborés associés, représentent les secteurs les plus favorables aux amphibiens. Ainsi, les potentialités d'accueil pour ce cortège se concentrent en dehors des emprises du projet, qui resteront toutefois pleinement accessibles aux amphibiens via la surélévation de la clôture entourant la centrale (Cf. mesure environnementale M5).

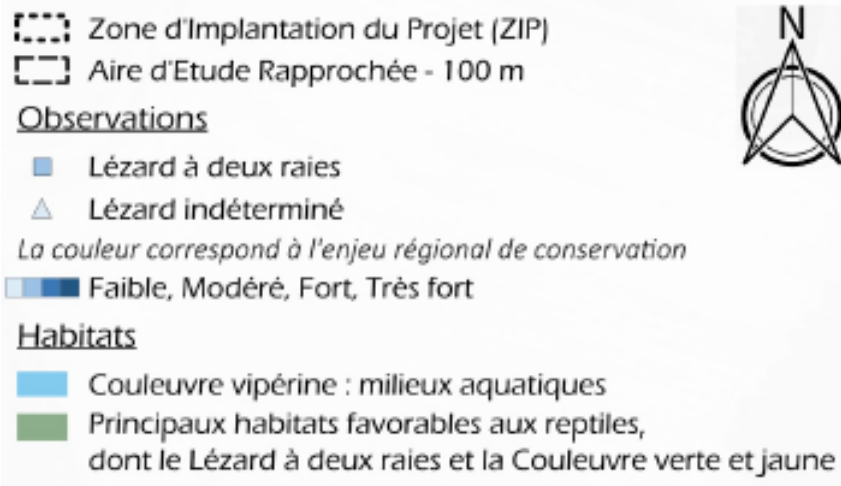


- A noter que le calendrier écologique de chantier et la limitation de la vitesse de circulation des engins (Cf. mesures environnementales M3 et M7), permettront de réduire significativement le risque de destruction d'individus en phase chantier par écrasement. De plus, différents dispositifs seront mis en œuvre en phase chantier afin d'éviter tout risque de pollution des sols et des eaux (Cf. mesure environnementale M8), mesure primordiale pour le maintien de la qualité des milieux aquatiques, et ainsi pour les amphibiens, particulièrement sensibles à ce risque.

Annexe complémentaire 2 – Données faunistiques / Reptiles



- Une espèce ubiquiste de reptiles a été inventoriée au sein de l'îlot Nord de la ZIP, à savoir le Lézard à deux raies. Un Lézard indéterminé a également été observé hors ZIP, entre les deux îlots du projet. Enfin, une troisième espèce, la Couleuvre vipérine, est potentiellement présente au niveau du réseau hydrographique local, ce dernier étant toutefois intégralement évité par les emprises du projet.
- La surface clôturée présente une attractivité assez limitée pour ce cortège, en particulier pour l'îlot Sud du projet, au vu de la taille réduite des populations observées, notamment du fait de l'homogénéité et de la nature des habitats présents.
- Cependant, le maintien de milieux herbacés au sein la centrale et leur entretien par fauche mécanique tardive (Cf. mesures environnementales M9 et M11), couplé à la conservation de secteurs arbustifs et arborés autour, permettra de maintenir une diversité d'habitats et les effets de lisières associés, favorables aux espèces de reptiles inventoriées.



- De plus, via la surélévation de la clôture de 15 cm par rapport au niveau du sol (Cf. mesure environnementale M5), la centrale restera pleinement accessible à ce cortège.
- A noter que le calendrier écologique de chantier et la limitation de la vitesse de circulation des engins (Cf. mesures environnementales M3 et M7), permettront de réduire significativement le risque de destruction d'individus en phase chantier par écrasement.